

## COMMUNE DE SCHOENAU

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

Sous la présidence de M. BUTSCHA Michel

**Présent(e)s :** BUTSCHA Michel, CHAPOT Philippe, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, KUHN Matthieu, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Rémy, ZIMMERER Philippe.

**Absent(e)s excusé(e)s :** NAAS Laurent, WIEDEMANN Patricia (procuration : KUHN Matthieu), HEBERT Laetitia (procuration : GUTMANN Séverine), KOEBEL Florence (procuration : TOUSCH Jean-Jacques), LEONHART Jean-Pierre.

#### 1) Approbation de la séance du 19 décembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2) Approbation du plan de financement du projet de rénovation de la maison communale et sollicitation de la DETR, du FEADER et de la CEA

Le Maire présente l'estimatif définitif du coût des travaux de rénovation de la maison communale d'un montant total de 363 496 € HT soit 436 195 € TTC.

Il présente également le plan de financement du projet de rénovation de la maison communale actualisé et les subventions sollicitées. La commune sollicite notamment l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<b>Aides publiques</b>		
Union Européenne (FEADER)	127 914 €	35,19%
Etat : DETR	72 699 €	20,00%
Région	43 878 €	12,07%
Collectivité européenne d'Alsace	46 303 €	12,74%
<b>S/T subventions publiques</b>	<b>290 794 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		
Autofinancement	72 702 €	20,00%
Emprunt		0,00%
<b>Sous-total maître d'ouvrage</b>	<b>72 702 €</b>	<b>20,00%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>363 496 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>436 195 €</b>	

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le coût estimatif des travaux et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte s'y afférant.

### **3) Sollicitation du fonds de concours de la CCRM pour le projet de vestiaires**

La commune sollicite le fonds de concours de la CCRM pour le projet de construction de vestiaires et d'installation photovoltaïque. Le fonds de concours subventionne des projets communaux ayant un intérêt intercommunal, ainsi que des projets s'inscrivant dans la transition énergétique et dans le PCAET (Plan climat air énergie territorial) défini au niveau du PETR d'Alsace Centrale.

La commune sollicite le fonds de concours pour un montant de 45 000 €. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T. de la subvention</b>	<b>Taux (en %)</b>
<b><u>Aides publiques</u></b>		
Etat : DETR	190 579 €	21,39
Fonds pour le Football Amateur	20 000 €	2,24
Région Grand Est	56 684 €	6,36
Collectivité Européenne d'Alsace	53 697 €	6,03
CCRM : fonds de concours	45 000 €	5,05
<b>S/T subventions publiques</b>	<b>365 960 €</b>	<b>41,08</b>
<b><u>Participation du maître d'ouvrage</u></b>		
Autofinancement		0
Emprunt	524 951 €	58,92
<b>Sous total maître d'ouvrage</b>	<b>524 951 €</b>	<b>58,92</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>890 911 €</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 069 094 €</b>	

### **4) Discussions et réflexions sur le lancement d'un PLUI et sur la révision du SCOT**

Le Maire présente au conseil municipal l'évolution de la législation en matière d'urbanisme. Suite à la loi Climat et résilience, l'urbanisme va être fortement impacté. Cette loi sera déclinée dans tous les documents d'urbanisme locaux : au niveau régional, avec la révision du SRADDET qui définira notamment les quantités de surfaces urbanisables et la répartition sur le territoire, au niveau du PETR, avec la révision du SCOT qui devra intégrer les orientations régionales et au niveau des intercommunalités ou communes dans les documents locaux d'urbanismes (PLU ou PLUi).

Au sein de la communauté de communes, une réflexion est engagée pour réaliser un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Celui-ci permettrait d'harmoniser le droit de l'urbanisme sur le territoire de la CCRM, de planifier l'implantation de zones d'activités, de protéger des

zones naturelles et d'identifier les continuités écologiques à l'échelle intercommunale.

Le conseil municipal prend connaissance de ces informations et des réflexions engagées. Le maire rappelle que pour s'engager dans un PLUI, il est nécessaire que la commune transfère la compétence en matière d'urbanisme à la communauté de communes.

En cas de transfert, la délivrance des autorisations d'urbanisme restera de la compétence du Maire. Par ailleurs, le droit de préemption urbain pourrait en partie, être conservé par la commune.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il sera appelé à se prononcer sur la question du transfert de compétence et sur la réalisation d'un PLUI dans les prochains mois.

#### **5) Décision modificative du budget principal**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative du budget principal suivante, pour l'exercice budgétaire 2022, afin de prendre en charge le solde du FPIC :

<b>DM 7</b>		
<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
739223	FPIC	289,00 €
6531	Indemnités	- 289,00 €
<b>Total</b>		<b>- €</b>

#### **6) Demandes de subventions**

Le maire présente les différentes demandes de subventions reçues et propose d'attribuer les montants suivants :

- Le souvenir Français : 60 €
- Chiens guides de l'Est : 60€
- AFSEP : 60 €
- Prévention routière : 60 €
- Fondation de France : 60 €
- Terre des Hommes : 60 €
- CAUE : 75 €
- 1,2,3 Cœurs : 60 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ces propositions.

## 7) Divers et communiqués

### \* **Eclairage public**

Le conseil municipal décide de ne pas recourir à l'extinction de l'éclairage public dans le village mais à poursuivre les économies d'énergie en abaissant l'intensité et en remplaçant les luminaires les plus consommateurs par des LED.

### \* **Réunions du conseil municipal**

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le mardi 28 février et le mardi 28 mars 2023 à 19h30.

Michel BUTSCHA  
Le Maire

BUTSCHA Michel	CHAPOT Philippe	NAAS Laurent
WIEDEMANN Patricia	GUTMANN Séverine	HUCK Cindy
LEONHART Jean-Pierre	KOEBEL Florence	KUHN Matthieu
SCHMITT Anne	SCHMITT Roland	TOUSCH Jean-Jacques
HEBERT Laetitia	WEIBEL Remy	ZIMMERER Philippe